

Genre du véhicule Machine de travail (véhicule spécial)	Marque de fabrication INTERNATIONAL	Type 5 1 5	Fiche d'homologation N° CH 5423.10
---	--	---------------	---------------------------------------

Constructeur	INTERNATIONAL HARVESTER COMPANY M.B.H., 4040 Neuss (D)		
Identification	"515" sur la plaquette du constructeur		
Plaque constr.	"3 390 117 DO" devant le No du châssis		
N° du châssis	dans la cabine, à droite à côté de la pédale de l'accélérateur		
Ident. du moteur	à droite, latéralement sous la cabine		
Importateur princ.	"358 D." devant le No du moteur, à gauche, latéralement sur le bloc		
Véhicule homologué	3 390 117 DO 85 010	Signes fixes dans code du type	515 / 3 390 117 DO

Chassis	
Nombre d'essieu	2 Nombre de roues 4
Direction	hydraulique, articulée, avec pompes de secours
Transmission	convertisseur de couple + boîte sous press. Powershift
Nombre de vitesse	3 Entraînement toutes roues
Frein de service	hydraulique, 2 circuits, à disques, sur toutes les roues
Frein auxiliaire	mécanique, à expansion interne, sur le cardan resp. sur toutes les roues
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire
Ralentisseur	-
Contrôle 2 circ.	par différence de pression; lampe-témoin séparée

Moteur		INTERNATIONAL	Type	D-358
Marque	en ligne	Tempo	4	
Construction	D	Position	arrière	
Carburant	eau	Nombre cylindr.	6	
Refroidiss.	98,4	Course	128,5	
Alésage	5860	CV-impôt	29,84	
Cylindrée	72 kW	à t/min	2500	
Puissance en CV	(98 CV/DIN)			
Bruit à proximité	94 dB/A	à t/min	2725	**
Silencieux				*)
Mesure des gaz	BOSCH noircissement 1,4 (2550 t/min)			
	Racharach 6,0			

Carrosserie	
Nombre de portes	1 Indic. vit -
Ceintures sécurité	440x290x250 Rétroviseur gauche + droite
Cale	- Attelage -
Antivol	-
Nombre de places	1 av centre ar
Dimensions	
Longueur	int. 5930 ext. 2540 Empattements
Largeur	2400
Hauteur	3150 Voie av 1770 ar 1770
Porte à faux	lat. 2060 Voies av ar
	av 1330 ar 9000 d 8900
Distance volant - vers l'avant du véhicule	3300

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	3980	4420	8400
Charge utile			
Poids total	3980	4420	8400
Garantie fabr.	4400	4900	9000
Dimens. pneus	17,5 - 25	17,5 - 25	(Variantes ++)
Ply / bar	8 / 2,0	8 / 2,0	voir
Charge	6620	6620	remarques)
pour V max	50	50	
Garantie poids remorqueable avec frein			
Garantie poids remorqueable sans frein			
Garantie poids de l'ensemble			
Poids remorqueable testé			
Vitesse maximale selon le constructeur			37 km/h
Vitesse maximale testée			35 km/h

Equipement §) _____
 Foux de route CR (E) _____
 Foux de croisement CR (E) _____
 Feux de position A (E) dans CR _____
 Feux rouges R-SI(E) _____
 Feux stop R-SI(E) _____
 Clignoteurs av 1 (E) | 4 (E) | ar 2a (E) _____
 Caladiopres av _____ | _____ | ar 2+2/I (E) _____
 Feux de gabarit av A (E) | _____ | ar _____
 Feux complémt. 2/ lampes de travail avec témoin optique _____
 Eclairage plaque 2 séparés _____
 Essuie-glace 1 balai _____ avec/sans lave-glace _____
 Avertisseurs BOSCH O 320 146 004 / CH 5 0301 07 _____
 _____ ou d'autres modèles homologués _____

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Machine de travail (véhicule spécial) _____
 Marque et type INTERNATIONAL 5 1 5 _____
 Homologation _____
 N° CH 5423 10 _____
 Carrosserie pelle _____
 Places total 1 _____ avant _____
 Poids à vide 8400 _____ Carburant D _____
 Charge utile _____ CV-impôt 29,84 _____
 Poids total 8400 _____ Cylindree 5860 _____

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Véhicule spécial : distance volant - vers l'avant = 3300 mm.
 **) Mesures du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 10,5 km/h, M2 = 84 dB/A;
 à proximité = microphone à 100 cm du longeron, à gauche.
 +) Echappement : 1 silencieux 245 x 350 x 200 mm + 1 tube de sortie insonorisé 600 x ø 90 mm;
insonorisation : compartiment du moteur enduit de caoutchouc-mousse; ouverture d'aspiration d'air insonorisée.
 ++) Variante de pneus : 15.5 - 25 8 PR charge 4680 (1,5) V-max. 50 km/h
 17.5 - 25 12 PR 7560 (2,5) 50 km/h
 23.5 - 25 16 PR 12460 (2,5) 50 km/h.
 §) Equipement : les feux de gabarit et les clignoteurs AV ainsi que les bavettes AR sont amovibles;
 l'emplacement des feux est admis pour raisons techniques.

A noter dans le permis de circulation:

- 104 - des miroirs rétroviseurs permettant d'observer sur les côtés sont obligatoires;
 125 - autorisation spéciale obligatoire;
 137 - signalisation jaune/noir: de la poutre de protection sur la pelle et sur les bavettes AR;
 138 - protection : poutre sur les dents de la pelle;
 141 - doivent être assurés : les leviers de commande de la pelle;
 - les bavettes AR, les clignoteurs et les feux de gabarit AV doivent être montés.

- Berne, 3.5.78
 Lieu et date de l'homologation